



Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le **27 MARS 2024**  
ID : 059-215903758-20240311-2024\_SM\_898-AR

# MARCHIENNES

*Ville de toutes les passions*

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services



## Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal N° 2024 – 08 - DECISION

**Objet** : Convention de mise à disposition de la salle Moïse DUFOR par l'association « Les Amis de MARCHIENNES »

Le Maire de Marchiennes,

Vu la délibération n° 03 – 2024 du 05 mars 2024 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention établie entre la commune de Marchiennes et l'association « Les Amis de Marchiennes »

### DÉCIDE

**Article 1** : Il est décidé d'approuver et de signer la convention pour la mise à disposition de la Salle Moïse DUFOR par l'association « Les Amis de MARCHIENNES ».

**Article 2** : La convention jointe à la présente décision fixe l'intégralité des obligations des deux parties.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai et aux intéressés.

Fait à Marchiennes, le 11 mars 2024

Le Maire,

Laurent MARTINEZ



*Toute correspondance est à adresser à :*

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Gambetta - 59870 MARCHIENNES  
Téléphone : 03 27 94 45 00 - Fax 03 27 94 45 18/01  
secretariat@marchiennes.fr